



## COMMUNE DE TELLIN



### PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL DANS LA PHILOSOPHIE DE L'AGENDA 21 LOCAL

#### Partie III : Objectifs de développement



# TABLE DES MATIÈRES

---

|  |           |
|--|-----------|
| <b>DIAGNOSTIC PARTAGÉ .....</b>  | <b>3</b>  |
| <b>LA STRATÉGIE COMMUNALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL.....</b>                                | <b>10</b> |
| <b>1. INTRODUCTION.....</b>  | <b>10</b> |
| <b>2. LA STRATEGIE.....</b>  | <b>11</b> |
| <b>3. LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT .....</b>   | <b>12</b> |
| OBJECTIF 1 : IMPULSER UN USAGE DURABLE DES ÉNERGIES ET DES RESSOURCES DU TERRITOIRE..... | 12        |
| OBJECTIF 2 : METTRE EN PLACE DES INITIATIVES FAVORISANT LA MOBILITÉ DOUCE .....          | 15        |
| OBJECTIF 3 : SOUTENIR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET TOURISTIQUES TELLINOISES .....        | 17        |
| OBJECTIF 4 : ADAPTER L’OFFRE DE SERVICES EN FONCTION DE L’ÉVOLUTION DES BESOINS .....    | 19        |
| OBJECTIF 5 : ENCOURAGER UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE RAISONNÉE ET MAÎTRISÉE.....         | 21        |
| OBJECTIF 6 : FAVORISER LA CONVIVIALITÉ ET LES DYNAMIQUES VILLAGEOISES .....              | 23        |

---

# DIAGNOSTIC PARTAGÉ

---

Le diagnostic partagé est le résultat du croisement entre le travail mené d'une part par l'auteur du PCDR – TRACES TPI – dans le cadre de la Partie I, et d'autre part, de la participation citoyenne (consultations de la population et travail de la CLDR - cfr Partie II).

Lors des différentes réunions participatives, les habitants et les membres de la CLDR ont pris connaissance et se sont penchés sur le pré-diagnostic proposé par l'auteur de projet. Ils ont ensuite identifié les forces et les faiblesses de leur territoire et ont abordé les menaces et opportunités qui se présentent à lui.

Une fois le diagnostic établi et partagé, la réflexion sur les enjeux de développement à relever et les objectifs à atteindre a été menée.

---

## EN 2015, TELLIN C'EST ....

---

Dans son édition du 8 avril 2015, le Magazine Moustique publiait le classement des localités « où il fait le mieux vivre »<sup>1</sup>. La commune de Tellin se classe en 26<sup>ème</sup> position dans le classement général sur les 262 communes wallonnes et à la 5<sup>ème</sup> place pour le critère « environnement ».

Les constats établis par la population de Tellin lors des consultations villageoises et des séances de travail de la CLDR ne font que confirmer les conclusions et classements de cette enquête.

---

## ... UN ENVIRONNEMENT DE GRANDE QUALITÉ

---

De par sa position sur la Calestienne (partie nord du territoire communal) et sur le plateau Ardennais (partie sud du territoire), Tellin dispose d'un cadre environnemental et paysager de très grande qualité. Des paysages, dessinés par deux rivières, la Lesse et la Lhomme, où se conjuguent forêts (57,7% de territoire au plan de secteur), zones agricoles (33,7% au plan de secteur) et les 4 villages de Bure, Grupont, Resteigne et Tellin (zones urbanisées 6,1% au plan de secteur).

Avec 40% de son territoire repris en site Natura 2000, 34 sites de Grand Intérêt Biologique, 8% du territoire protégé au travers de réserves naturelles, forestières ou d'intérêt scientifique, Tellin démontre que non seulement son patrimoine naturel est riche et varié mais également que la volonté locale est de le préserver.

La commune de Tellin est également consciente que ces richesses naturelles sont très fragiles. C'est pourquoi elle a mis en place et participe activement à de nombreux programmes et projets tels que le PCDN<sup>2</sup>, le Contrat rivière, les projets LIFE, le plan Maya,.... ou encore la collaboration (avec les communes de Rochefort, Marche-en-Famenne, Nassogne, Beauraing, Durbuy, Hotton et Wellin), à la candidature au label Géopark qui sera déposée à l'UNESCO fin novembre 2016.<sup>3</sup>

Bien entendu, les habitants de la commune sont invités à participer également à ces actions de préservation : opération commune propre, la journée de la mare, la journée de l'arbre,...

La population estime que la qualité de son environnement est l'atout majeur de Tellin tant pour son cadre de vie que pour le développement d'un tourisme vert et diffus. De manière générale, les outils, politiques et projets en place sont efficaces et appréciés. Toutefois, certains habitants ont signalé, lors des consultations, l'existence de nuisances diverses tels que le bruit (notamment de l'autoroute qui traverse la partie ouest de la

---

<sup>1</sup> Classement réalisé sur base de l'analyse statistique de dix critères : logement, éducation et enseignement, sécurité, environnement, mobilité, proximité des commerces, emploi, pouvoir d'achat, services publics et santé.

<sup>2</sup> PCDN : Plan Communal de Développement de la Nature

<sup>3</sup> Un Geopark est un espace territorial présentant un patrimoine géologique d'importance nationale et internationale. Reconnus par l'Unesco, il en existe une centaine dans le monde, mais aucun jusqu'à présent en Belgique.

commune) et les déchets le long des routes ou aux abords des bulles à verre. Ils voudraient notamment que les bulles à verre soient mieux intégrées dans l'environnement et que davantage de poubelles soient installées dans les villages.

Si, comme mentionné ci-avant, la Lesse et la Lhomme sont deux éléments naturels importants, la population regrette toutefois l'absence de zones de baignade 'reconnues' qui pourraient être des « plus » tant pour les habitants que pour le tourisme.

En ce qui concerne l'eau de consommation, la population constate (plus particulièrement à Bure) des problèmes à certains moments de la journée dans la distribution d'eau (manque de pression) qui est entièrement gérée par la Commune. Celle-ci a entrepris, au cours des dernières années, des travaux afin d'améliorer le réseau et ses performances (diminution des fuites). Si le réseau de distribution de Resteigne et de Grupont a été entièrement rénové, des travaux doivent encore être réalisés à Bure et Tellin.

Les eaux usées font quant à elles l'objet d'un plan d'assainissement. Des stations d'épuration ont été installées à Resteigne et à Tellin et des travaux d'égouttage ont été réalisés dans tous les villages, mais il reste encore certaines zones à équiper telle que le centre de Bure (traversée du village -N846).

### **... UNE AMORCE DE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE DURABLE**

---

Depuis 2002, la commune de Tellin s'est engagée dans une politique énergétique durable. Grâce à sa participation aux projets PALME, Communes Energ-éthiques, Territoire à énergie positive, UREBA et la Convention des Maires, la commune a pu évaluer sa situation mais aussi celle de ses habitants en matière de consommation d'énergies et d'émission de CO<sub>2</sub>. Cela lui a également permis de réaliser des actions sur des bâtiments publics (notamment les écoles) : en remplaçant les systèmes de chauffage par des plus performants et plus durables (chaudière au bois), en isolant les bâtiments,...

La commune a également mis en place une cellule énergie, qui organise entre autre des actions de sensibilisation régulières à l'attention de la population sur l'utilisation rationnelle de l'énergie. Le CPAS de Tellin, quant à lui, propose de manière complétive une guidance énergétique pour les personnes les plus défavorisées. Des primes communales viennent compléter le dispositif actuellement en place. Elles sont accordées aux habitants qui réalisent un audit PAE<sup>4</sup>, un audit énergétique infrarouge, qui installent un chauffe-eau solaire ou encore construisent ou achètent un bâtiment au coefficient thermique faible.

La CLDR estime que les actions actuelles en matière de politique énergétiques doivent être perçues comme une amorce de politique en la matière et que celles-ci doivent pouvoir être renforcées, notamment par une valorisation plus importante des ressources naturelles que sont le bois et l'eau et la mise en place d'approches et de projets plus globaux tels que des réseaux de chaleur communs à différents bâtiments publics et privés.

La CLDR reconnaît aussi que la population peut parfois être un frein au développement de projets énergétiques en refusant catégoriquement que les projets soient développés dans leur environnement proche.

### **...UN CADRE DE VIE PRÉSERVÉ**

---

Si la commune de Tellin connaît une croissance démographique, celle-ci reste, avec un taux annuel moyen de croissance de 0.6%<sup>5</sup>, une des communes qui a le plus faible taux de densité de population. Cette situation pourrait être perçue comme une faiblesse de la commune en termes d'impacts pour l'IPP, la vie associative, l'enseignement, ... mais la population y voit surtout un atout majeur qui fait la force d'un territoire à dimension humaine avec un cadre de vie de qualité.

Les 4 villages qui composent le territoire ont réussi à préserver leur caractère et leurs ressources architecturales, notamment grâce aux habitants qui sont sensibles à la valeur de leur patrimoine bâti et à leur

---

<sup>4</sup> PAE / Procédure d'Avis Énergétique

<sup>5</sup> Taux de croissance annuel moyen 1990-2016

préservation. Le petit patrimoine, un patrimoine d'intérêt et un patrimoine remarquable sont encore bien présents dans tous les villages. On peut cependant regretter le développement de nouveaux bâtiments qui, parfois, ne respectent pas les caractéristiques du bâti traditionnel ou les structures villageoises. Cette dernière situation générant des impacts non négligeables sur le coût des services publics en matière de ramassage des déchets, de mobilité,...

La population regrette également le peu de valorisation des espaces publics, et surtout l'absence de réelles places de villages qui sont plus souvent des parkings que des lieux de convivialité.

À la lecture des perspectives démographiques pour 2026, qui n'annoncent pas de changement ou d'accélération dans cette évolution, mais aussi des analyses statistiques qui démontrent une diminution de la population de 15 à 45 ans, un vieillissement de la population et une augmentation des personnes vivant seules, les membres de la CLDR s'interrogent sur la politique à mener en matière d'aménagement du territoire et de logements.

Actuellement, la commune a recours au Plan Communal d'aménagement révisionnel, notamment pour la réhabilitation et la préservation de l'ancienne carrière de Resteigne. Elle a également mis en place une CCATM, dont le travail est unanimement reconnu pour son efficacité et sa pertinence. Cependant, elle ne dispose pas d'outils de programmation globale en matière d'aménagement de son territoire.

En matière de logements, l'offre actuelle évolue peu tant en nombre qu'en diversité. Le parc de logements est essentiellement composé de maisons 3 et 4 façades. Bien que les cellules familiales soient de plus en plus petites et que le nombre de personnes vivant seules augmentent, l'offre en appartements et petits logements est très faible. Si le prix moyen de vente de terrain à bâtir reste bas, le prix moyen des maisons est quant à lui plus élevé que la moyenne wallonne. La CLDR constate également que l'offre en terrains à bâtir est très faible, ainsi que l'offre de logements pour les jeunes. En ce qui concerne les logements spécifiques pour des personnes en difficulté, les habitants ont le sentiment que, malgré les projets menés par la commune, le nombre de logements publics, sociaux, de transit, ... est insuffisant et non adapté. De plus, les habitants soulèvent la présence d'habitants permanents aux Brûlins (qui est un parc résidentiel de week-end et donc non adapté à la permanence), et la concentration de logements sociaux aux Fochalles.

Si les habitants apprécient le cadre de vie que leur propose Tellin, il en est de même pour les touristes (cfr également point spécifique). Ainsi, le nombre de secondes résidences reste stable.

### **... UNE COMMUNE ACCESSIBLE MAIS PEU MODALE**

---

Avec le passage de l'E411 sur son territoire, Tellin propose un accès aisé vers ses villages et depuis ceux-ci vers les pôles urbains. Actuellement, seuls les accès depuis et vers Namur-Bruxelles existent. Pour rejoindre la direction Luxembourg ou pour rejoindre Tellin en venant de Luxembourg, les usagers doivent passer par la Barrière de Transinne.

Trois routes régionales permettent également de rejoindre les 4 villages et les communes voisines. Si les accidents de la route sur ces axes régionaux restent peu fréquents, la population témoigne d'un certain sentiment d'insécurité. Le manque de passage pour piétons sur ces axes et la qualité, voire l'absence de trottoirs, renforcent encore ce sentiment. Dans le cadre de son Plan de Déplacement Scolaire, la commune a pris en compte cette situation en réalisant des aménagements destinés à sécuriser les abords des écoles et à mieux gérer les flux de circulation.

Une gare SNCB se trouve également à Grupont. La ligne 162 relie Namur à Luxembourg. La cadence est de 26 trains par jour en semaine et de 16 en week-end. Environ 80 personnes utilisent cette gare en semaine. Deux lignes de bus passent par la gare, proposant ainsi une petite offre intermodale. La population estime que l'offre de transports en commun reste trop faible et que les horaires sont trop calqués sur les cadences scolaires. L'offre est trop limitée en journée et en dehors des périodes scolaires.

Afin de palier à ce manque, la commune et le CPAS participent et soutiennent de nombreuses initiatives de mobilité alternative tels que le taxi social, le FlexiTEC,... La population constate que si ce type de services existe, elle en est relativement peu informée.

Si la commune est facilement accessible en voiture, relativement accessible en train, on constate que la mobilité dans le territoire reste très centrée sur les déplacements motorisés et trop peu sur les déplacements doux. L'absence de pistes vélos, de liaisons inter-villages, d'équipements de type RAVeL fait que la population est peu sensibilisée à privilégier les déplacements pédestres ou cyclables.

N'ayant pas de plan de mobilité, la commune n'a pas encore abordé cette problématique de manière globale et spécifique.

Enfin, les membres de la CLDR signalent également que la notion d'accessibilité doit aussi intégrer le déplacement des Personnes à Mobilité Réduite dans la commune et l'accès aux bâtiments publics. Ce qui n'est pas encore le cas actuellement.

### **...UNE COMMUNE « AUX SERVICES » DE SA POPULATION**

---

La commune de Tellin a bien compris l'importance de proposer à ses habitants une offre variée de services.

Ainsi, l'enseignement et l'aide sociale sont deux des principaux postes de la politique et du budget communal.

L'école fondamentale communale de Tellin compte trois implantations (Bure, Resteigne et Tellin), proposant des classes de la maternelle aux primaires. Avec en moyenne 300 inscrits chaque année, l'école communale a un taux de couverture de 99%.

Un autre atout de la commune est de pouvoir proposer aux enfants de rester dans la commune pour effectuer des études secondaires, et ce, grâce à la présence du Collège D'Alzon à Bure.

Malheureusement, force est de constater que la fréquentation de cet établissement est en diminution. La CLDR met en parallèle cette situation avec les difficultés d'utiliser les transports en commun pour se rendre à Bure, les changements d'horaires des trains (qui ont généré une perte de 40 élèves en 2 ans), mais aussi avec le fait que le Collège n'a pas une offre diversifiée dans les options qu'il propose.

Afin de soutenir son offre scolaire, la commune a mis en œuvre au cours de ces dernières années différents travaux destinés à améliorer la mobilité et la sécurité aux abords des écoles (travaux dans le cadre d'un PDS)<sup>6</sup> mais aussi à améliorer les classes et les équipements tels que les réfectoires (cfr également l'aspect énergétique).

Après les heures scolaires, les enfants peuvent bénéficier de différents services et activités : accueil extrascolaire pour les enfants de 2 ans et demi à 12 ans proposé par la commune et la Capucine (mis en place par le CPAS), aide aux devoirs par la Passerelle, stages et activités durant les vacances mis en place par la Capucine, l'EPN<sup>7</sup> ou encore la Maison de la Culture Famenne-Ardenne.

En matière de services pour les enfants, la CLDR regrette l'absence d'un transport scolaire encadré et le fait que l'offre extrascolaire ne prenne pas encore suffisamment en compte les horaires professionnels des parents et notamment de ceux qui se déplacent loin. La commission communale d'accueil qui a travaillé sur le sujet a constaté qu'un enfant a besoin d'un temps de repos, qu'il ne faut pas vouloir proposer des plages trop larges et qu'il est primordial de privilégier la qualité de l'accueil et le confort de l'enfant.

Les tout-petits ne sont pas oubliés. Le Bilboquet propose un service d'accueillantes conventionnées et agréées. Avec un taux de couverture de 31% et l'absence de crèche, l'offre d'accueil de la petite enfance reste toutefois faible mais suffisante par rapport aux besoins actuels.

---

<sup>6</sup> PDS : Plan de Déplacement Scolaire

<sup>7</sup> EPN : Espace Public Numérique de la Haute Lesse

Aujourd'hui, la commune ne propose pas encore aux enfants et aux jeunes tellinois d'être des acteurs de leur commune par le biais d'un Conseil Communal des enfants ou des jeunes. Cette option est souhaitée par la population.

Si le nombre d'âinés a augmenté sur la commune de Tellin (+11% entre 2003 et 2013), c'est peut-être dû au fait que ceux-ci, tout comme les autres personnes en difficultés sociales ou isolées, trouvent à Tellin une offre d'activités sociales et culturelles spécifiques. En effet, le CPAS et la commune (par le biais de son Plan de Cohésion Sociale) ont mis en place un certain nombre de projets qui permettent de proposer à ces publics des activités de détente (ateliers de musique, d'activités créatives...), des lieux et moments d'échanges et d'écoute (atelier de socialisation, soutien à la parentalité, le coin des pot'agers, le restaurant social, été solidaire, les services de mobilité...).

De plus, les ainés peuvent participer activement à la vie de leur commune en intégrant le Conseil Communal Consultatif des Ainés. Toutefois, lorsqu'il n'est plus possible pour les personnes âgées de rester chez elles, elles se voient généralement dans l'obligation de quitter le territoire communal faute de logements adaptés, ou d'un établissement d'accueil spécifique tel qu'une Maison de repos et de soin ou une résidence services. La commune participe d'ailleurs financièrement à l'intercommunale qui gère la Maison de repos de Chanly située à quelques kms de Tellin.

Enfin, la CLDR constate que si l'offre de services sociaux (et plus particulièrement l'offre du CPAS) est bien présente, elle reste néanmoins méconnue et peu lisible.

Dans une perspective de renforcement des services aux citoyens, les habitants souhaitent également que la commune s'inscrive dans les actions et projets qui seront menés par le GAL Nov'Ardenne en matière de création de liens entre services, entre projets, entre personnes ; d'identification des besoins et attentes en matière d'intégration et cohésions sociales de certaines catégories d'habitants et y adapter des réponses ; de développement du rôle des jeunes dans le développement local ; ...

### **... UNE COMMUNE OÙ IL Y A TOUJOURS A FAIRE... MAIS ENCORE A REFAIRE**

---

Selon la population, il est difficile de ne pas trouver quelque chose à faire à Tellin. Il est vrai que la vie culturelle et sportive y est diversifiée.

Les comités locaux, la Cellule Culturelle de la Haute-Lesse sont actifs et proposent de nombreuses activités, stages et événements tel le 21 juillet qui draine de nombreuses personnes. De plus, la mise en place d'un Comité de Développement Touristique et Culturel qui rassemble des acteurs privés, des associations et les pouvoirs publics, a permis d'étoffer encore davantage le calendrier culturel et festif de la commune. Les habitants et membres de la CLDR constatent toutefois que la coordination entre les activités et les calendriers pourrait être plus optimale. Sans parler de l'esprit de clocher qui parfois pénalise les collaborations entre associations et villages.

Pour accueillir les réunions et activités, différentes salles sont proposées sur le territoire communal, dont le nouvel espace de l'Office de Tourisme au Pachy. Si les habitants sont satisfaits d'avoir ces salles, ils regrettent l'état des infrastructures et la faible disponibilité de certaines salles.

De plus, la salle de l'Office de Tourisme étant limitée à des activités touristiques, la population regrette l'absence d'un bel équipement pour accueillir des événements conviviaux.

La commune propose également une bibliothèque avec un personnel qualifié et dynamique et un Espace Public Numérique. La fréquentation de la bibliothèque est en diminution. La CLDR estime que cette situation résulte de la localisation de cet équipement dans des infrastructures non adaptées. En ce qui concerne l'EPN, la population regrette l'absence d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Un local spécifique est mis à disposition des jeunes de la commune à Bure. La population consultée estime que l'offre n'est pas suffisante et devrait être amplifiée et diversifiée (local, aires de jeux,...). Il en est de même

pour les activités proposées aux jeunes de Tellin qui sont trop centrées sur le sport et pas assez sur la culture. Les habitants regrettent le peu de développement des mouvements de jeunesse.

Le complexe sportif situé à Tellin permet de proposer une offre de sport assez variée. Ce dernier semble toutefois rencontrer des problèmes de respect de normes pour la pratique de certaines disciplines et de saturation (la demande étant supérieure aux disponibilités). La CLDR signale que les clubs locaux rencontrent de plus en plus de difficultés pour avoir accès au centre sportif.

On ne peut parler de Tellin, sans aborder « la cloche ». Si ce savoir-faire particulier est encore présent grâce à des entreprises campanaires (cfr économie), il est constaté que le Musée qui était dédié à cette histoire locale n'existe plus. Afin de préserver la mémoire de cette histoire si singulière, un particulier a décidé de racheter l'ancienne fonderie afin d'en faire un lieu de visite et d'activités. Une asbl a été constituée afin d'organiser l'accueil des visiteurs.

Au niveau de la communication, les habitants trouvent le bulletin communal peu qualitatif et estiment que l'ensemble de la communication peut être améliorée.

### **... UNE ÉCONOMIE LOCALE TROP/PAS ASSEZ ( ? ) TRADITIONNELLE**

---

Avec plus de 90% d'affectations au plan de secteur en zone forestière, agricoles et autres zones naturelles, on pourrait s'attendre à trouver sur le territoire de Tellin une économie forestière et agricole locale. Aujourd'hui, pourtant, les activités liées à la forêt et à la transformation du bois ne sont que peu présentes sur le territoire. Avec trois-quarts de la forêt en propriété communale, les principaux revenus tirés de cette ressource sont ceux des différentes ventes de bois et des locations de chasses.

À ce jour, la commune de Tellin a bien compris l'importance de ses espaces forestiers. Elle tâche de les préserver, notamment au travers de réserves forestières, de la charte PEFC<sup>8</sup> et de projets mis en place dans le cadre du PCDN ; et elle valorise leur attrait touristique en participant à la dynamique de la Grande Forêt de Saint-Hubert et de la Haute-Lesse. Toutefois, comme signalé précédemment, la forêt tellinoise n'est, par contre, que très peu utilisée comme ressource pour des projets publics d'énergie durable.

En ce qui concerne l'agriculture, les tendances constatées localement sont celles de la tendance générale que connaît le secteur : diminution du nombre d'exploitations, augmentation de la taille moyenne, difficultés d'accès aux terres, des exploitations sans avenir faute de repreneurs,...

À Tellin, on constate également que si les agriculteurs s'orientent vers des exploitations biologiques, les diversifications en matière de production et de vente directe de produits locaux, d'activités touristiques, de développement de nouvelles productions sont anecdotiques. Et ce, bien que des initiatives soient développées par la commune, notamment afin de soutenir une meilleure utilisation des produits locaux dans les cantines scolaires.

Pour ce qui est des autres secteurs d'activités, on se doit de citer les activités liées à l'art campanaire. Depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle, le nom de Tellin est associé à l'art campanaire. Aujourd'hui, deux entreprises perpétuent encore un pan de ce savoir faire en réparant, entretenant et installant des cloches.

Au fil du temps, le nombre de commerces présents a diminué dans les différents villages. Toutefois, le village de Tellin propose encore divers commerces d'alimentation, de services à la personne, de restauration, ... des horticulteurs dont un reconnu pour son savoir-faire en matière de roses.

Si des petites entreprises s'installent à Tellin (notamment sur la route régionale en direction de Rochefort), la commune ne peut apporter facilement de réponse concrète aux entreprises qui souhaitent s'installer sur son territoire. La zone d'activités économiques de 2 ha située au centre de Tellin est entièrement occupée et la zone de 9 ha située à proximité de l'E411 est toujours en projet. L'affectation de cette zone pour une seule entreprise semble être privilégiée.

---

<sup>8</sup> Charte PEFC : Charte pour la gestion forestière durable en Région Wallonne 2013-2018



Les principaux pourvoyeurs d'emplois dans la commune sont l'administration communale (et ses différentes activités) et l'enseignement. Malgré ces emplois publics et la présence d'activités privées, le taux d'emploi intérieur reste faible (28,9% à Tellin contre, par exemple, 37% à Nassogne et plus de 50% à Libin et Wellin).

Bien que le taux de chômage diminue peu et reste plus élevé que dans les communes voisines, le nombre d'actifs occupés ainsi que le taux d'emploi et le taux d'activité ont augmenté au cours de ces 10 dernières années.

Pour les personnes sans emploi, la commune, le CPAS et DEFITS Tellin proposent des services et de l'accompagnement spécifiques. Il n'y a par contre pas d'interlocuteur particulier à Tellin en charge de l'accompagnement des personnes qui ont un projet d'entreprise (ex : Agence de Développement Local).

Les membres de la CLDR constatent également que le développement d'activités et le télétravail peut être freiné par des réseaux GSM et Internet trop peu performants sur le territoire de la commune.

Dans le cadre du GAL Nov'Ardenne, des actions destinées à soutenir le développement circulaire seront menées. Les Tellinois estiment que le soutien au développement durable de l'économie et des emplois locaux passe par ce type d'initiative.

### **... UNE OFFRE TOURISTIQUE QUI SÉDUIT... SUR PAPIER !**

---

À la lecture de l'inventaire des ressources touristiques, on ne peut que constater que Tellin a un potentiel pour accueillir les touristes d'un jour et en séjour : sa localisation, des ressources naturelles et paysagères, la présence d'un Office du Tourisme, une offre d'hébergements diversifiée qui génère environ 84.000 nuitées par an, de nombreux événements, des promenades balisées, la participation à de nombreuses dynamiques destinées à soutenir le développement du tourisme, ...

Dans les faits, la situation est moins positive. Les deux seuls lieux de visite (Musée de la Cloche et du Carillon et Musée du cinéma) sont fermés, les réseaux de balades pourraient, selon les habitants, être améliorés (équipements, entretiens, autres pratiques, lien avec les autres communes), le parcours VITA n'est plus entretenu, le camping privé n'est pas tourné vers l'économie locale, de l'habitat permanent se développe dans le parc de week-end, de nombreux hébergements ne sont pas reconnus par la Région Wallonne, l'Office de Tourisme est peu visible, la communication entre les acteurs touristiques est quasi inexistante...

Les membres de la CLDR estiment que Tellin souffre d'un problème d'image et d'identité qui fait que la commune n'est pas connue comme destination touristique en tant que telle mais plutôt comme un point de chute pour aller découvrir d'autres pôles touristiques (Rochefort, Han-sur-Lesse, Saint-Hubert) et la forêt ardennaise.

La CLDR signale que le développement touristique de Tellin ne peut s'envisager seul mais bien dans le cadre des dynamiques transcommunales que sont la Maison du Tourisme et le Massif de la Grande Forêt de Saint-Hubert.

De plus, les actions développées par le GAL Nov'Ardenne, dans le cadre de son objectif « tourisme »<sup>9</sup> seront des opportunités intéressantes pour améliorer le secteur touristique et positionner davantage Tellin.

---

<sup>9</sup> L'Ardenne différente - développer le tourisme en s'appuyant sur les équipements, sites, acteurs, patrimoines, activités spécifiques et originaux existants, en misant sur la thématisation et en s'appuyant sur les principes de l'économie circulaire, c'est-à-dire en cherchant en permanence à « faire mieux (d'emplois, de valeur ajoutée, de bien être), avec moins (de ressources matérielles, de déchets, d'impacts sur l'environnement), en s'appuyant sur le partenariat et la coopération ».

---

# LA STRATÉGIE COMMUNALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL

---

## 1. INTRODUCTION

La commune de Tellin a décidé de placer son Opération de Développement Rural sous le signe du Développement Durable (agenda 21 local).

Durant toute la procédure de définition de la stratégie communale de développement rural, la CLDR a été attentive à définir une ligne de conduite qui s'appuie sur les caractéristiques de la commune de Tellin, sur ses acquis, ses points forts et ses points faibles. La stratégie a fait l'objet de différentes réunions d'échanges, de travail et de débat, et ce, afin d'être validée et partagée par l'ensemble de la CLDR.

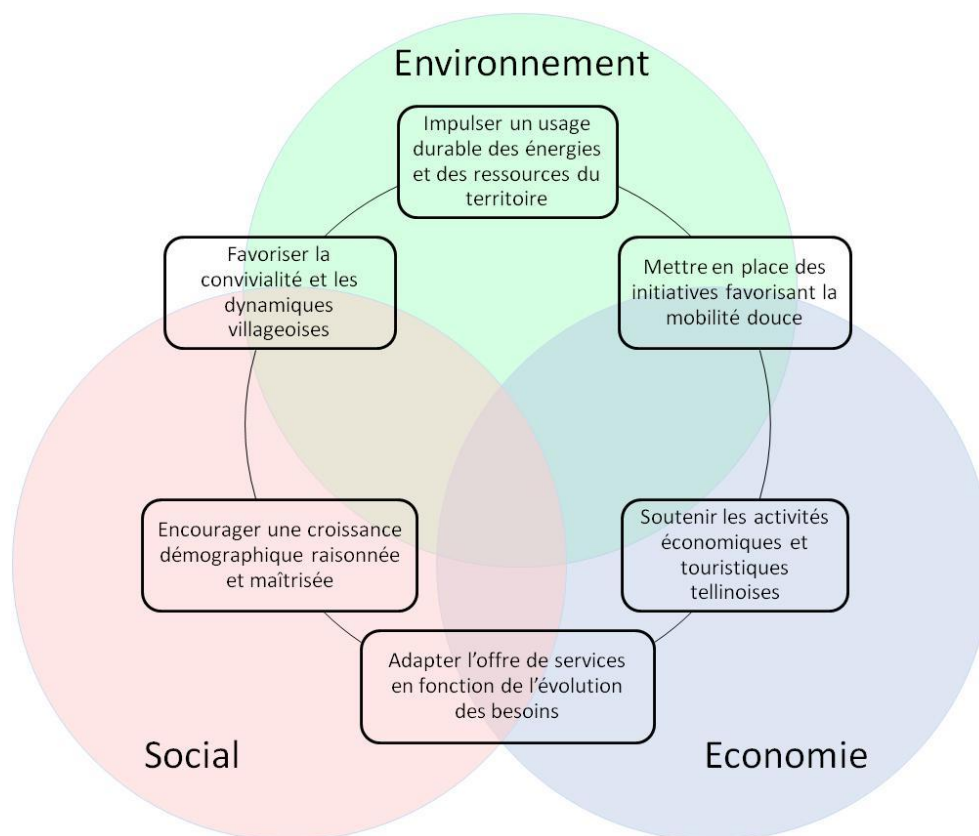
Afin d'inscrire sa nouvelle stratégie dans l'Agenda 21 Local, celle-ci elle a également été vue au travers « des lunettes du Développement Durable ». La stratégie, composée de six objectifs, a ainsi été mise en perspective avec les différents piliers du Développement Durable.

Pour atteindre chacun des objectifs, la CLDR a proposé des chemins à suivre, des mesures à prendre.

De plus, pour pouvoir assurer une évaluation de cette stratégie, différents indicateurs ont été définis pour chacun des objectifs.

## 2. LA STRATEGIE

La stratégie définie par la Commission Locale de Développement Rural de Tellin comprend donc 6 objectifs.



Ces objectifs ont une ambition commune, celle de garantir qu'en **2025, Tellin sera une commune vivante, partenaire et solidaire.**

Chaque habitant pourra s'y épanouir, car il disposera de services variés, il aura accès à de nouveaux équipements et infrastructures lui permettant de développer ou de bénéficier des activités de loisirs, de détente ou professionnelles.

Il sera convié à prendre part activement au rayonnement de sa commune et sera un acteur du développement durable local. Il pourra aussi trouver sa place dans l'espace public lors de ses déplacements ou de ses activités de détente.

Tellin disposera d'une économie locale développée avec des entreprises, des commerces, des emplois locaux, des secteurs agricoles et touristiques qui auront réussi à se diversifier et à se positionner. Tellin sera vivante grâce aux nombreuses activités culturelles et sportives qui seront proposées aux habitants et aux synergies qui seront mises en place entre les différents acteurs et villages.

Tellin sera aussi solidaire car elle aura amélioré ses services au bénéfice de tous. Pour ce faire, Tellin se sera faite partenaire des dynamiques transcommunales, lui permettant d'accroître ses synergies, son offre mais également les moyens disponibles.

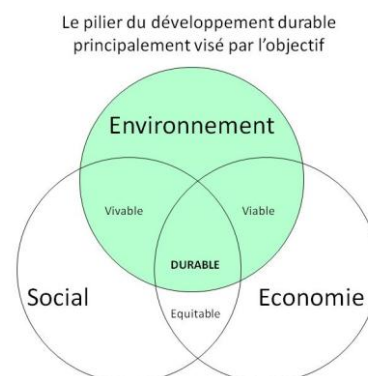
### 3. LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

#### **OBJECTIF 1 : IMPULSER UN USAGE DURABLE DES ÉNERGIES ET DES RESSOURCES DU TERRITOIRE**

##### ***Un objectif : une composante d'une stratégie durable***

L'objectif « impulser un usage durable des énergies et des ressources du territoire » vise principalement le pilier environnemental du Développement Durable : préservation et utilisation « intelligente » des ressources naturelles et patrimoniales du territoire de Tellin, un usager renforcé des énergies renouvelables, une implication de l'ensemble des acteurs et consommateurs du territoire, ...

A terme, le pilier économique sera également concerné : diminution des budgets énergétiques, développement d'une économie locale,...



##### ***Pourquoi cet objectif ?***

Avec 97,6% de son territoire occupé par des zones non urbanisables et dont près de 52% par la forêt et 40% en zone Natura 2000, le cadre naturel est un élément incontournable dans le développement durable de Tellin.

La commune et ses habitants ont pris conscience de l'importance de ces richesses depuis déjà de nombreuses années. Soucieux de les préserver et de la valoriser, un Plan Communal de Développement de la Nature est opérationnel depuis 1998. Durant ces deux décennies, de nombreuses actions ont été menées afin de réhabiliter et d'entretenir des sites naturels, de créer jardin, verger didactique, arboretum sauvage,...que ce soit dans le cadre du PCDN ou du Contrat rivière, des projets LIFE, ou encore du plan Maya.

##### ***Les chemins à suivre pour atteindre l'objectif***

La préservation de la nature et du cadre environnemental de la commune passe aussi par la mise en place d'une politique d'utilisation rationnelle de l'énergie et de production d'énergies durables.

La commune de Tellin s'est engagée en ce sens au cours des dernières années en s'impliquant activement dans les dynamiques énergétiques locales, régionales et européennes, en se dotant d'une cellule énergie et en proposant aux habitants différentes primes en la matière.

La CLDR a salué les initiatives et projets déjà menés par la commune et a estimé que les efforts entrepris devaient être poursuivis et renforcés afin que l'ensemble du territoire et ses composantes (habitants, pouvoirs publics, entreprises, visiteurs, ...) « consomment durablement » les ressources et les énergies.

Pour atteindre l'objectif défini, la CLDR propose que les **citoyens soient accompagnés et guidés afin de devenir des acteurs de leurs économies d'énergie**. Ainsi, afin d'atteindre les engagements spécifiques pris lors de l'adhésion à la Convention des Maires, des actions seront menées afin d'impliquer activement et positivement les citoyens mais également l'administration communale via la mise en place d'une plateforme interservices.

Elle souhaite également que la commune poursuive **l'amélioration énergétique des bâtiments publics** et que l'ensemble des projets (construction, rénovation, ...) menés dans le cadre de l'Opération de Développement Rural soient des exemples en la matière.

La CLDR estime également que pour atteindre un usage durable des énergies, il faut pouvoir innover et **tirer davantage profit des ressources locales comme sources d'énergies renouvelables**. Les citoyens souhaitent qu'un projet d'envergure puisse être envisagé en matière d'utilisation du bois comme source de chaleur et ce, notamment dans la cadre d'une approche collective. Le soutien du GAL « Nov'Ardenne » dans le cadre de sa fiche-projet « énergie » sera un outil à privilégier pour la mise en place de projets sur le territoire de Tellin.

Enfin, l'objectif défini cible également le maintien de la qualité environnementale du territoire par la **poursuite des actions en matière de préservation et de valorisation des ressources naturelles et patrimoniales**.

La CLDR apprécie et juge suffisants les démarches et les efforts entrepris par la commune et ses partenaires en matière de conservation de la nature et de l'environnement notamment grâce au Plan Communal de Développement de la Nature.

Afin d'amplifier le caractère naturel du territoire, la CLDR souhaite que les liens entre les ressources du territoire et les projets menés soient renforcés. A titre d'exemple, la CLDR a proposé que les projets de mise en valeur du cadre de vie (ex : aménagement de places) intègrent systématiquement la valorisation des ressources (végétalisation, rénovation du patrimoine, ...), que les projets touristiques mettent encore plus en valeur les ressources naturelles et paysagères, ...

Sur ce point, le PCDR rejoint les objectifs du PCDN, du Contrat rivière, du Géopark et à nouveau du GAL qui seront des partenaires dans la mise en place des projets.

### ***Les effets multiplicateurs***

---

- Mettre en valeur le patrimoine naturel.
- Favoriser un cadre de vie de qualité.
- Améliorer l'image de la commune et son attractivité.
- Intégrer les ressources naturelles dans la politique énergétique.
- Faire des bâtiments publics des lieux exemplaires en matière de développement durable.
- Renforcer le lien entre les habitants et leur environnement.
- Diminuer les consommations énergétiques publiques et privées.

***Les indicateurs d'évaluation***

| <b>Indicateur</b>  | <b>Valeur cible</b>                | <b>Source</b> |
|--|------------------------------------|---------------|
| Le nombre de sites naturels et patrimoniaux qui sont inscrits dans des projets et dynamiques de valorisation, préservation, mise en tourisme | Au moins 50% des sites d'ici 2025. | Commune       |
| La part du bois dans les sources d'énergie des projets publics   | Au moins 20% d'ici 2025            | Commune       |
| La diminution des consommations énergétiques sur le territoire communal  | Au moins 20% d'ici 2020            | Commune       |

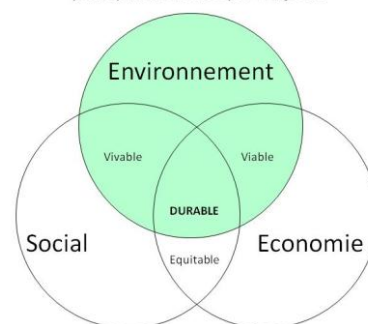
## OBJECTIF 2 : METTRE EN PLACE DES INITIATIVES FAVORISANT LA MOBILITÉ DOUCE

### Un objectif : une composante d'une stratégie durable

L'objectif « mettre en place des initiatives favorisant la mobilité douce » concerne principalement le piler « environnement » : diminution des déplacements automobiles au profit de modes doux, diminution des émissions, amélioration du cadre de vie, ....

Des incidences indirectes sur les deux autres piliers seront mesurées à plus long terme : augmentation du pouvoir d'achat des ménages suite à la diminution des frais liés à la voiture, développement des liens sociaux lors des déplacements doux, effets sur la santé...

Le pilier du développement durable principalement visé par l'objectif



### Pourquoi cet objectif ?

Comme le diagnostic partagé l'a présenté, si la commune est facilement accessible, celle-ci reste toutefois trop peu « multimodale ».

Proximité de la E411, axes régionaux qui traversent toute l'entité, bus et trains aux cadences « scolaires », absence d'une offre sécurisée pour les déplacements vélos, ...font que la voiture reste le principal mode de déplacement sur le territoire communal.

Si certaines initiatives ont été mises en place tels que le Plan de Déplacement Scolaire et les « liaisons vélos », celles-ci restent trop limitées et pas assez inscrites dans une démarche globale.

### Les chemins à suivre pour atteindre l'objectif

La CLDR souhaite que la commune de Tellin mette en place différentes initiatives permettant de favoriser une mobilité douce sécurisée.

En matière de sécurité, les habitants et la CLDR ont, à plusieurs reprises, fait part d'un important sentiment d'insécurité le long des axes routiers et dans les traversées des villages. Pour la CLDR, le soutien à la mobilité douce passera par **l'aménagement et la sécurisation des entrées et des traversées des villages**. Le rapport établi par la CCATM en la matière sera un guide utile pour la mise en place des différents projets d'aménagement de l'espace public.

La diminution de la circulation automobile est également un élément important dans la réussite d'une politique de soutien de la mobilité douce. Pour ce faire, les habitants proposent d'**encourager le développement et la promotion d'initiatives privées, collectives et publiques en matière de mobilité alternative**.

Pour soutenir les déplacements piétons et vélos, il convient ensuite de **proposer des infrastructures spécifiques**. Celles-ci font actuellement défaut sur le territoire communal. La CLDR estime qu'il faut aller au-delà du simple balisage de tronçons, comme cela a été fait à l'initiative du GAL « Racines et Ressources » et qu'il est nécessaire d'équiper le territoire tellinois sur base d'une vision globale et transcommunale.

La CLDR souhaite également que la notion de « mobilité » douce » puisse concerner l'ensemble des habitants et donc **intégrer les notions d'accessibilité et de déplacement des Personnes à Mobilité Réduite**. Elle demande donc que des actions spécifiques soient menées afin que tous les Tellinois et visiteurs puissent se déplacer aisément dans les différents villages, lieux publics et espaces commerciaux.

### ***Les effets multiplicateurs***

---

- Créer un « réflexe » mobilité douce.
- Améliorer le cadre de vie des habitants.
- Lutter contre le sentiment d'insécurité routière.
- Rendre les différents lieux de Tellin accessibles par tous.
- Améliorer l'accueil et les déplacements touristiques

### ***Les indicateurs d'évaluation***

---

| <b>Indicateur</b>  | <b>Valeur cible</b>          | <b>Source</b>            |
|--|------------------------------|--------------------------|
| Le nombre de points noirs « sécurité routière » supprimés                      | Diminution de 20% d'ici 2025 | Commune/CCATM/SPW/Police |
| Le nombre de lieux publics et privés (commerciaux) rendus accessibles par tous | Au moins 5 par an            | Commune / CCATM          |
| Le nombre de Tellinois qui se déplacent à vélo                                 | Au moins 15 % d'ici 2025.    | Commune / GRACQ          |



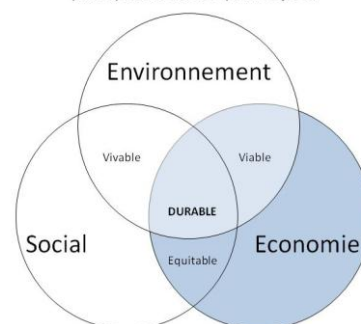
## **OBJECTIF 3 : SOUTENIR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET TOURISTIQUES TELLINOISES**

### **Un objectif : une composante d'une stratégie durable**

L'objectif s'inscrit pleinement dans le pilier économique du développement durable par son ambition à soutenir l'économie tellinoise (et ses différentes composantes) et l'emploi local.

Des répercussions seront bien entendu enregistrées au niveau des piliers « social » et « environnement » : augmentation du niveau de vie, développement des liens directs entre habitants, entrepreneurs et commerçants locaux, développement des circuits courts et diversification de l'agriculture, ...

Le pilier du développement durable principalement visé par l'objectif



### **Pourquoi cet objectif ?**

Pour les Tellinois, la présence d'activités économiques, touristiques et commerciales dans l'entité est un élément important de la vitalité de leur commune.

Toutefois, ceux-ci ont constaté que les données relatives au revenu moyen, au taux de chômage, à l'emploi intérieur, à l'emploi indépendant sont assez négatives pour leur territoire.

La CLDR souhaite que des mesures soient prises afin de maintenir l'économie locale mais également de permettre la création d'emplois tellinois et ce dans les secteurs économiques, touristiques et agricoles.

### **Les chemins à suivre pour atteindre l'objectif**

Pour les habitants, il convient donc de tout mettre en œuvre afin de maintenir ces activités mais également de rendre le territoire suffisamment attractif pour en capter de nouvelles.

Pour ce faire, la commune devra se **doter d'outils et de services nouveaux, innovants et transcommunaux permettant de soutenir les activités en place, d'accueillir de nouvelles activités, d'accompagner les porteurs de projets et ainsi de soutenir les emplois locaux existants ou à venir** : atelier rural, Agence de Développement Local, espace de coworking... sont des outils proposés par les citoyens.

L'agriculture ne devra pas être oubliée. La CLDR propose que dans le cadre de cet objectif, on **encourage durablement le maintien, la diversification et la commercialisation de l'agriculture et des savoir-faire locaux**. L'accès aux terres pour des producteurs locaux, des maraîchers, ...ainsi que la valorisation des circuits courts sont les axes de travail privilégiés par la CLDR.

Autre secteur concerné par cet objectif : le tourisme. Si Tellin enregistre un nombre important de nuitées, principalement dans un camping privé, l'entité a encore beaucoup de mal à se positionner et à se distinguer des destinations voisines plus concurrentielles (Rochefort, Saint-Hubert,...). Outre les outils communaux existants (Office de Tourisme, Comité de Développement culturel et touristique), la commune dispose, pour valoriser ce secteur, des dynamiques menées au niveau transcommunal : Maison du Tourisme, Gal Nov'Ardenne, Massif Forestier de Saint-Hubert. La CLDR propose que la commune poursuive son implication active dans ces instruments transcommunaux mais puisse également **adapter et diversifier son offre touristique afin de renforcer son attractivité au sein de la destination « Ardenne »**. L'extension des offres de balades, d'activités sports/détente, l'implication des hébergeurs dans la politique d'accessibilité pour tous, la communication et la sensibilisation aux actions et projets des partenaires, le développement de produits liés au Géopark.... sont les axes proposés par les habitants.

### ***Les effets multiplicateurs***

---

- Créer des emplois locaux.
- Soutenir les activités existantes.
- Encourager la création d'activités.
- Aider les entreprises à s'installer et à se développer.
- Soutenir un emploi agricole durable.
- Améliorer l'image de la commune et son attractivité.

### ***Les indicateurs d'évaluation***

---

| <b>Indicateur</b>                                 | <b>Valeur cible</b>   | <b>Source</b>   |
|---|---|-----------------|
| Augmentation du taux d'emploi local               | Augmentation de 3% d'ici 2025   | SPF             |
| Augmentation des circuits courts                  | Au moins trois initiatives de vente directe, de marché ou épicerie locale | Commune         |
| Augmentation du nombre de visiteurs et de nuitées | Augmentation de 10% d'ici 2025  | Commune/CgT/SPF |

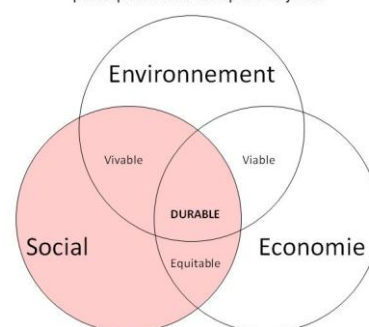
## OBJECTIF 4 : ADAPTER L'OFFRE DE SERVICES EN FONCTION DE L'ÉVOLUTION DES BESOINS

### Un objectif : une composante d'une stratégie durable

L'objectif « adapter l'offre de services en fonction de l'évolution des besoins » de la population et de la société vise le pilier social du Développement Durable.

Des répercussions seront également enregistrées au niveau de l'économie locale par la création de nouveaux emplois liés aux services développés.

Le pilier du développement durable principalement visé par l'objectif



### Pourquoi cet objectif ?

Le diagnostic partagé a démontré que la commune est « aux services » de ses citoyens. Que l'on soit petit enfant ou sénior, on trouve à Tellin différents services proposés notamment par la commune et son CPAS.

Si la situation actuelle correspond globalement bien aux besoins de la population, la CLDR a estimé que l'on ne pouvait s'inscrire dans un plan de développement durable sans prendre en considération les tendances enregistrées au niveau de la population (ex : vieillissement de la population), des comportements sociaux, des modes de communication, ...et l'adaptation des services à ces nouvelles situations.

La CLDR a donc demandé que l'offre de services puisse évoluer en fonction des nouveaux besoins de la population et de la société afin que l'ensemble des habitants disposent constamment de services de qualité et adaptés.

### Les chemins à suivre pour atteindre l'objectif

Pour la CLDR, l'adaptation des services devra comprendre différents axes de travail.

Le premier de ces axes concerne **l'organisation des services communaux existants**. En effet, pour les habitants, l'offre ne pourra progresser et évoluer que dans la mesure où la base de celle-ci est suffisamment solide. Il convient donc d'éviter les pertes d'informations entre les services, le manque de coordination dans les projets, ... La mise en place d'un outil qui rassemble les services communaux, les invite à travailler ensemble, à organiser des actions communes, des espaces de travail plus adaptés à l'accueil du public et au développement de nouveaux services et projets ...sont des propositions émises par la CLDR.

Le deuxième axe concerne **l'amélioration et le développement des actions de communication**. A chaque étape de la démarche participative, les habitants ont fait part de remarques négatives sur la communication : non ou méconnaissance de services existants, manque d'informations sur des services communaux,... Pour la CLDR, il est important de pouvoir améliorer la communication vers les habitants et entre acteurs du territoire et ce afin que l'offre de services soit connue et comprise de tous. L'adaptation des services passera donc aussi par une innovation de la communication : nouveaux outils, messages en fonction des publics-cibles, outils adaptés aux publics concernés, ...

Le troisième axe concerne l'implication des citoyens dans le développement de la commune. Aujourd'hui, les Tellinois ont l'occasion de participer au développement de leur territoire et des services (au sens large du terme) via différents lieux de concertation tels que la CCATM, le PCDN, la CLDR,... Toutefois, les participants à ces réunions d'échanges et de concertation constatent l'absence et le peu d'implication des jeunes. Afin d'éviter que ces initiatives ne s'essouffent au fil du temps ou ne soient plus représentatives de la société

tellinoise, la CLDR a proposé que des actions destinées à **ancrer durablement la participation citoyenne de toutes les générations soient menées.**

Le dernier axe de travail concerne le développement proprement dit des services. Si l'objectif est de proposer des solutions nouvelles pour l'ensemble des citoyens, la CLDR a toutefois attiré l'attention sur la nécessité de **développer davantage les services d'accompagnement (en ce compris l'hébergement) pour les aînés et les publics fragilisés, les services liés à l'accueil des enfants et les services permettant le développement de liens entre les habitants des différents villages et des différentes générations.**

Bien entendu, il ne sera pas possible pour la commune de répondre à toutes les demandes et de développer de manière illimitée ses services. La participation de la commune dans les projets portés par le GAL Nov'Ardenne en matière de développement social du territoire de projet lui permettra de s'inscrire dans une démarche transcommunale de « nouveaux services »... ou d'innovation.

### ***Les effets multiplicateurs***

---

- Renforcer les services offerts à la population.
- Maintenir des services communaux de qualité.
- Améliorer l'image des services communaux.
- Garantir l'attractivité du territoire.

### ***Les indicateurs d'évaluation***

---

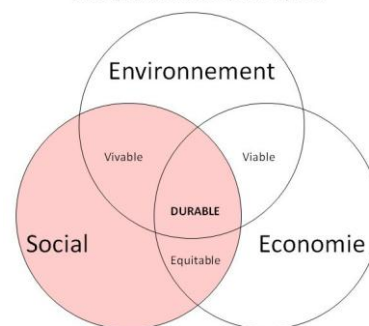
| <b>Indicateur</b>   | <b>Valeur cible</b>            | <b>Source</b> |
|---|--------------------------------|---------------|
| Le taux de participation des citoyens : CLDR, PCDN, CCATM,... | Augmentation de 10% d'ici 2025 | Commune       |
| Le taux de satisfaction de la population                      | Au moins 75%                   | Commune       |
| Le taux de satisfaction des employés communaux                | Au moins 80%                   | Commune       |

## **OBJECTIF 5 : ENCOURAGER UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE RAISONNÉE ET MAÎTRISÉE**

### **Un objectif : une composante d'une stratégie durable**

L'objectif concerne principalement le pilier social du Développement Durable mais aura également des impacts sur le pilier « environnement » avec notamment la mise en place d'actions au niveau de l'aménagement du territoire et sur le pilier économique (augmentation des emplois, de la consommation locale, de la fréquentation des services,...).

Le pilier du développement durable principalement visé par l'objectif



### **Pourquoi cet objectif ?**

Avec un taux moyen de croissance de la population de 0,6%, on ne peut pas dire que Tellin connaisse une évolution démographique très forte.

Or, le développement durable du territoire ne peut s'envisager sans une dynamique démographique plus importante. Le maintien des services de qualité et leur développement (cfr ci-avant l'objectif « Adapter l'offre de services en fonction de l'évolution des besoins de la population et de la société »), le maintien de l'économie locale (cfr objectif spécifique), les garanties pour la commune de disposer de moyens financiers suffisants (taxes et impôts), ...ne peuvent être envisagés sans des perspectives plus positives en matière d'évolution de la population.

De plus, à l'analyse des données démographiques, on peut dire que Tellin est une commune où l'on vit son enfance, sa jeunesse, que l'on quitte afin de s'installer ailleurs pour travailler durant quelques années et où l'on revient plus tard. Or, afin de garantir des villages qui bougent, qui travaillent... il faut tout mettre en œuvre afin de garder les forces vives sur le territoire.

Pour les habitants, si la volonté est avant tout de maintenir le cadre rural de leur commune et leur qualité de vie, ils souhaitent également garder les villages vivants. Maintenir un taux de croissance suffisant est donc un enjeu crucial pour l'avenir de Tellin. Toutefois, ceux-ci souhaitent que cette croissance soit raisonnée et maîtrisée.

### **Les chemins à suivre pour atteindre l'objectif**

Pour la CLDR, les leviers et politiques à activer pour encourager le développement démographique sont (outre ceux repris dans les autres objectifs, à savoir un territoire avec une économie locale, des activités, des services, où il faut bon vivre et se déplacer) la politique d'aménagement du territoire, la politique de logements et l'accueil des nouveaux habitants.

En ce qui concerne **l'aménagement du territoire, la CLDR propose que la commune se dote d'outils et de moyens** en la matière tels que schéma de structure, SICAT mais aussi PCAR à réaliser effectivement sur des zones stratégiques de la commune comme le Grand Pachy afin de renforcer l'attractivité de Tellin et sa diversification de l'habitat et des services. La CLDR précise toutefois que l'axe de travail « aménagement du territoire » ne pourra être pleinement mené que lorsque les communes wallonnes disposeront d'une vision claire au niveau d'outils régionaux tels que le SDER.

La réflexion entreprise dans le cadre du PCDR, sur le développement du centre de Tellin, est saluée par les habitants. La CLDR estime qu'il s'agit là d'une belle avancée dans la réflexion et que celle-ci permettra d'avoir

une vision plus précise sur les fonctions de la localité, leur organisation et la mise en place effective de projets de logements.

La CLDR veut dans le cadre de cet objectif que la problématique du logement soit prise en compte. Avec un parc immobilier qui évolue très peu, une partie des Tellinois ne trouve pas de réponse à ses demandes (jeunes couples, familles monoparentales, personnes isolées, aînés...).

Afin de réduire la « migration immobilière », la CLDR propose que la commune **soutienne la création de logements qui permettent l'installation des jeunes, le maintien des aînés, tout en soutenant la mixité sociale et générationnelle.**

Cela passera par l'aménagement de bâtiments publics en logements et la création de nouveaux espaces bâtis et ce, soit directement par la commune, soit dans le cadre d'un partenariat public/privé, ou encore dans le cadre de prescriptions urbanistiques spécifiques.

L'encouragement à **l'adaptation du parc immobilier existant** sera également organisé afin que de vastes immeubles puissent être fractionnés en plusieurs logements, aménagés en logements partagés, ...

Enfin, afin de soutenir une croissance démographique « durable », il faudra également être attentif à **l'accueil et l'intégration des nouveaux habitants.**

#### ***Les effets multiplicateurs***

---

- Soutenir l'accès au logement pour tous.
- Maintenir les jeunes et les aînés sur le territoire.
- Dynamiser l'évolution démographique.
- Innover le parc immobilier.
- Densifier le centre du village de Tellin.

#### ***Les indicateurs d'évaluation***

---

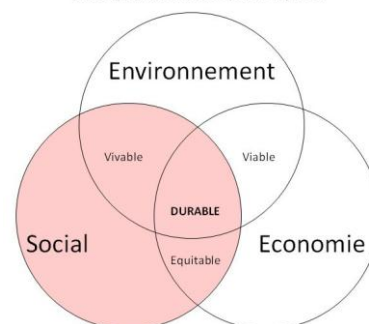
| <b>Indicateur</b>             | <b>Valeur cible</b>                                   | <b>Source</b> |
|-------------------------------|---|---------------|
| Augmentation de la population | Taux de croissance annuel de 1%                       | SPF / Commune |
| Evolution du parc de logement | Au moins 10 nouveaux logements spécifiques d'ici 2025 | Commune       |

## **OBJECTIF 6 : FAVORISER LA CONVIVIALITÉ ET LES DYNAMIQUES VILLAGEOISES**

### **Un objectif : une composante d'une stratégie durable**

L'objectif concerne principalement le pilier social du Développement Durable mais aura également des impacts sur le pilier « environnement » avec notamment la réalisation de projets de valorisation de l'espace public, d'amélioration du cadre de vie et sur le pilier « économie » par le renforcement de l'attractivité de la commune.

Le pilier du développement durable principalement visé par l'objectif



### **Pourquoi cet objectif ?**

Avec son offre culturelle, sportive et associative, Tellin est effectivement une commune dynamique.

Mais cette situation peut être fragile. Des équipements vieillissants qui ne permettent plus d'accueillir des activités dans de bonnes conditions, non adaptés à l'organisation de certaines activités, le déficit d'espaces de convivialité,... peuvent être des causes potentielles d'une perte de dynamique locale.

Outre ces différentes situations, les habitants ont également mis en avant « l'esprit de clocher » qui est encore bien présent dans les villages et qui empêche souvent la mise en place d'une dynamique « communale » et de synergies entre les associations.

On peut aussi citer le fait que certaines catégories d'habitants sont moins impliquées dans la vie locale et plus particulièrement les jeunes qui ne disposent pas assez de lieux pour se retrouver ou organiser des activités répondant à leurs demandes.

Pour la CLDR, la convivialité et la vie locale sont des atouts importants de Tellin. Sans elles, la commune risque de perdre de son attractivité, de devenir une « commune dortoir où les habitants consomment l'économie et les services locaux ».

### **Les chemins à suivre pour atteindre l'objectif**

Comme pour les autres objectifs, la CLDR a défini différents chemins à suivre pour atteindre cet objectif.

Le premier concerne **l'aménagement et l'adaptation des infrastructures socioculturelles et sportives (intérieures et extérieures)**. Pour les habitants, il est primordial de pouvoir disposer de lieux de qualité et adaptés à l'organisation d'activités. La CLDR a également précisé la nécessité de doter la commune d'équipements complémentaires en termes de capacité, de fonctions, ...

Outre la rénovation des salles et autres équipements, la CLDR propose que ces projets s'inscrivent dans une **démarche d'optimisation et de coordination des équipements et la cohésion et la solidarité des acteurs**. La création d'un lieu où se retrouveraient différents groupements, associations, activités est une piste proposée par les habitants.

Ces projets devront également être vus comme des opportunités pour le développement de nouvelles activités. La CLDR souhaite particulièrement mettre en avant les activités qui permettront de **renforcer la cohésion sociale et intergénérationnelle de la commune, ainsi que les activités culturelles pour les jeunes**.

Enfin, outre les équipements socioculturels et sportifs, les habitants souhaitent que cet objectif soit aussi l'occasion de **recréer des espaces de convivialité, attractifs et accessibles dans les villages.**

#### ***Les effets multiplicateurs***

---

- Dynamiser la vie associative et sportive.
- Soutenir le développement d'activités pour tous et par tous.
- Encourager le développement de nouvelles activités.
- Encourager les synergies entre les associations et villages.
- Préserver la solidarité entre habitants.

#### ***Les indicateurs d'évaluation***



---

| <b>Indicateur</b>  | <b>Valeur cible</b>  | <b>Source</b> |
|--|----------------------|---------------|
| Le nombre de lieux de convivialité et d'activités aménagés | Au moins 3 en 10 ans | Commune       |
| Le nombre de nouvelles activités mises en place            | Au moins 5 en 10 ans | Commune       |



**Programme Communal de Développement Rural – Commune de Tellin**

**Partie III : Définition des objectifs de développement**

|   |  |
|---|--|
| Version   | 3 octobre 2016   |
| Maître d'œuvre<br>   | <p><b>Commune de Tellin</b><br/>Rue de la Libération 45, 6927 Tellin<br/><a href="http://www.tellin.be">www.tellin.be</a><br/>Tél : +32 (0) 84 36.61.36</p>                                      |
| Auteur de projet<br> | <p>Traces TPI<br/>Rue du Cayaux 17, 5620 Flavion<br/><a href="http://www.tracestpi.com">www.tracestpi.com</a><br/>Tél : +32 (0) 82 68 84 31</p> <p>Rédacteur : Laurence Docquir, Consultante</p> |